fédération des services publics la cgt

Personnel actif et Retraités du Conseil Départemental du Loir et Cher

Blois le 13 septembre 2021

APPEL A LA GREVE
Du Secteur Médico-Social
Jeudi 23 Septembre 2021

STOP à la dégradation de nos conditions de travail !
STOP au manque de moyens pour accompagner le public !

Rassemblement à 10 h devant l'hôtel du département

Le constat est sans appel depuis 2011 :

Réduction continue des postes dans la collectivité,

Baisse du nombre de postes titulaires, difficultés de remplacement par manque d'attractivité salariale (pas de primes pour les contractuels)

Organisations des services MDPH et **DEF** ne permettant pas de garantir les droits des usagers (APA, PCH, Informationspréoccupantes) dans les délais légaux.

Les conséquences aujourd'hui :

- Absence ou désistement de candidatures
- Usure et épuisement professionnel (arrêt maladie, démission de la fonction publique)
- Impossibilité d'accompagner correctement l'ensemble des usagers en fonction de leur besoin.

En 2021 : des agents nous ont alertés sur la dégradation de leurs conditions de travail et ont sollicité la CGT pour interpeller le DGAS

- **STEF :** interpellation pour des recrutements : nous avons obtenu une restriction des missions dans l'attente des embauches et des renforts sur le « papier » ➔ **nous réclamons des postes pérennes !**
- **MDCS de NLPC** : accompagnements des agents, tout service confondu, pour alerter sur les conditions de travail et sur lespostes non remplacés ->**nous avons été en partie entendus par l'affectation de renfort mais les difficultés de recrutement laissent encore des équipes incomplètes (notamment à la PMI)**

ASSISTANTS FAMILIAUX : négociation depuis 2 ans sur la revalorisation de salaire, indemnités **et modalités de collaboration avec les membres des** STEF. **La CGT a obtenu des avancées** : Une première augmentation de la rémunération.

Il faut continuer d'avancer !

Nous demandons aux élus départementaux de mener une politique qui garantisse la santé, la sécurité des agents à leur poste de travail et réponde aux besoins des usagers.

STOP à la politique budgétaire minimaliste responsable de la souffrance au travail !
OUI aux Moyens humains et financiers suffisants à la hauteur des besoins du public !

Quels que soient notre direction et notre territoire d'intervention :
Tous concernés par ces REVENDICATIONS :

Augmenter l'enveloppe budgétaire dédiée aux remplacements des agents administratifs et médico-sociaux avec un objectif : **100% des absences remplacées** (arrêt maladie/maternité, mutation, départ à la retraite)

DRH : Réduction des délais de recrutement.

Rendre attractive la collectivité face à la pénurie de candidatures: emplois statuaires, CDD d'un an au minimum, attribution et revalorisation des primes pour tous types de remplacement :
Ex : Pour un travailleur social contractuel, un CDD de remplacement d'un arrêt maladie: salaire net, échelon 1 **1435 € net**
A comparer avec un CDD sur un poste titulaire vacant : **1681 € net**=>Soit 246 € de moins par mois, avec les mêmes missions et les mêmes responsabilités en matière de protection de l'enfance et d'accompagnement social !

MDCS / MDPH : Pérennisation des postes de renfort médico-sociaux et de secrétariat.

MDCS
Nous dénonçons :

STEF: jusqu'à **38 situations d'enfants placés par référent**, temps partiel) Le travail qualitatif auprès des enfants placés et leurs parents est dégradé, voir empêché. Le **turn over** dans les équipes en est le révélateur.

⇨ **La CGT continue de revendiquer le suivi de 25 enfants maximum par référent dans les STEF.**

STI : jusqu'à 200 bénéficiaires du RSA par référent (même à temps partiel).

PMI : Difficultés à répondre aux demandes de rendez-vous de **consultations**, dues au désert médical et aux demandes croissantes des familles. Manque de temps pour le travail de prévention dans les familles.

SST/STI :

⇨ Les professionnels doivent pouvoir se consacrer à la **mission de prévention et protection de l'enfance, une des compétences phare du CD**.

⇨ Organiser la collaboration avec les administrations à l'échelle départementale.

⇨ Instaurer une relation partenariale efficace, transparente avec la CAF, CPAM, MSA : des solutions existent, les équipes les réclament depuis trop longtemps !

⇨ Dans un contexte de désengagement des autres services publics, **renforcer les moyens de l'action sociale départementale** face à l'augmentation des situations précaires.

⇨ **Il est nécessaire d'adapter le nombre d'ETP de travailleurs sociaux et de puéricultrices au nombre de suivis sur les territoires (nombre d'enfants placés, de bénéficiaires RSA…) : certains bénéficiaires RSA ne sont plus ou peu rencontrés, le travail social d'accompagnement dérive vers de la gestion de dispositif.**

⇨ **Le glissement des tâches administratives nous éloigne de la relation d'aide avec le public.**

Maison départementale des personnes handicapées

- **Résorber le retard de traitement des dossiers** PCH et APA par des recrutements d'agents administratifs.
- **Revenir à la spécialisation des champs d'intervention des personnels administratifs et médico-sociaux** PCH/ APA, adultes/ enfants et domicile/ établissement.
- **Remettre la personne au centre** : diminuer les évaluations téléphoniques et prioriser les rencontres.
- Le Standard : besoin de lignes téléphoniques supplémentaires

MÉDECIN de PMI

sagefemme

Recrutement attractif pour pourvoir les postes :

- Médecin chef de PMI vacant depuis un an
- Poste de 0,5 à la MDCS de Blois agglomération
- Conditions de travail des sages-femmes (espace de travail insuffisant dans les locaux)

enfance famille

SAFE : besoin d'un 3ème travailleur social pour accompagner les assistants familiaux : 1 travailleur social pour 80 professionnels (1 pour 120 actuellement).

Manque d'attractivité du métier d'assistant familial : Revalorisation des salaires, cadre insécurisant, affirmation concrète de la présomption d'innocence en cas **d'information préoccupante**, **SMIC brut pour l'assistant familial dès l'accueil du 1er enfant, maintien du salaire intégral lors de la période de suspension d'une AF, alignement du délai de suspension de l'AF avec le temps d'enquête police/gendarmerie et les conclusions du parquet.**

Répondre aux besoins réels de placement des enfants en établissement ordinaire et spécialisé en mettant en adéquation l'enveloppe budgétaire destinée aux établissements.

Conditions d'exercice des astreintes des cadres de la DGAS et mise en œuvre des mesures de placement des enfants en terme de contraintes horaires, de récupération, de binôme efficient, de pénurie de place, de voitures de services adaptées aux fratries.

Refusons le travail social dégradé et la dévalorisation de notre éthique professionnelle ! Défendons la relation d'aide comme fondement de nos métiers.

Passons du mécontentement à la mobilisation

Rassemblons-nous autour de ces revendications communes !
à 10 h devant l'hôtel du département

Possibilité de faire une heure de grève pour défendre le service public.

Syndicat CGT du Conseil Départemental du Loir et Cher, 34 avenue Maunoury 41000 BLOIS
Tel : 02.54.58.43.80 Portable : 06.22.79.97.74 e-mail : cgt@cg41.fr